

Qualité de l'eau potable en 2023

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), le distributeur d'eau, est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Ce rapport est valable pour l'eau fournie par SAGENORD aux points de livraison des Communes de Valeyres-sous-Montagny, Montagny-près-Yverdon, Treycovagnes, Chamblon, Ependes, Suscévaz, Mathod, Pomy, Cuarny, Chesaux-Noréaz et Villars-Epeney. Il est également valable pour l'eau fournie aux points de livraison des associations de l'AIAE la Menthue et de l'ACRG.

Provenance de l'eau

La provenance de l'eau est détaillée ci-dessous :

- 68 % ACRG, eau de nappe phréatique des puits d'Onnens (chlorée pour la protection du réseau) ;
- 26 % SEY, eau des sources du Cossaux (désinfectée par chloration) ;
- 5 % SEY, eau du lac de Neuchâtel (filtrée et désinfectée par chloration) ;
- 1 % Associations, eau de sources, provenant de l'ARRIBRU.

Désinfection

Par chloration : en moyenne 0.01 mg/l de chlore aux robinets des consommateurs (valeur de tolérance : 0.1 mg/l chez le consommateur).

Contrôles sanitaires (analyses)

SAGENORD par le biais de son mandataire, le Service des Energies de la ville d'Yverdon-les-Bains, établit chaque année un programme de prélèvements annuel sur la base de l'analyse des risques du réseau et des indications données par la directive W12 de la SSIGE. La directive W12 est un guide des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable et a été approuvé par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Le plan de prélèvements pour l'année 2023 comporte les analyses suivantes :

- Campagnes de mesures de microbiologie selon le plan d'autocontrôle : 26 séries de 10 à 16 échantillons répartis sur 55 points de prélèvements totalisant environ 400 échantillons ;
- Campagnes de mesures de chimie selon le plan d'autocontrôle : 3 séries répartis sur 6 points de prélèvements totalisant 10 échantillons ;
- Campagnes de mesures de pesticides et métabolites selon le plan d'autocontrôle : 4 séries répartis sur 6 ressources et totalisant 24 échantillons.

Résultats des analyses et qualité de l'eau

Dans l'ensemble du réseau, l'eau de SAGENORD est de très bonne qualité. Le programme d'analyse de microbiologie a révélé une seule non-conformité qui concernait l'adduction en provenance de l'association voisine AIAE Menthue. L'adduction a été immédiatement arrêtée et une chloration préventive a été effectuée au réservoir du Montélaz.

Aucun dépassement des normes en vigueur n'a été décelé concernant les paramètres de la chimie de l'eau. Il faut cependant noter la présence de précipités d'oxydes métalliques composés de fer et de manganèse qui ont été observés dans le réseau de transport en provenance des puits d'Onnens. Même à des doses très faibles, ces oxydes métalliques sont susceptibles de former une couche noire sur les canalisations, qui lorsqu'elle se détache donne un aspect brun à l'eau. Des mesures correctives telles que des purges ont été réalisées ponctuellement sur le réseau pour palier à ce problème.

Concernant les pesticides, comme tout le plateau suisse, SAGENORD constate la présence de chlorothalonil dans l'eau potable dans des normes supérieures aux prescriptions fédérales pour le métabolite R 471811. L'eau distribuée reste consommable.

Le chlorothalonil est une substance active utilisée depuis les années 1970. Ce fongicide est désormais interdit depuis le 1er janvier 2020. Les contrôles périodiques, effectués par SAGENORD, indiquent les teneurs suivantes:

- 26% de l'eau distribuée issue de la source Cossaux appartenant à la ville d'Yverdon-les-Bains présentait une teneur proche de la norme de 0,1 microgramme par litre, pour le métabolite R 471811, les autres métabolites étant inférieures aux normes ;
- 74% de l'eau distribuée issue des autres ressources présentait une teneur moyenne de 0,2 microgrammes par litre, pour le métabolite R 471811, les autres métabolites étant inférieures aux normes.

Selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'eau distribuée reste consommable, bien qu'en l'état actuel des connaissances, l'innocuité de ces métabolites n'a pas pu être démontrée. Plusieurs essais cantonaux sont actuellement en cours pour définir et optimiser des moyens de traitement de ces résidus de pesticides dans l'eau (charbon actif, osmose inverse, etc..). En parallèle, La ville d'Yverdon-les-Bains avec SAGENORD et en relation étroite avec les autorités cantonales, a immédiatement déconnecté les ressources mineures non-conformes et débuté une révision de sa stratégie d'approvisionnement en eau potable (possibilités de dilution d'eau avec distributeurs voisins, ressources régionales à traiter, prospection nouvelles ressources, etc..).

Paramètres physiques et chimiques

Dureté totale : minimum 14.9 °f, maximum 26 °f et en moyenne 22 °f (degrés français), soit une eau moyennement dure.

Température moyenne	13°C
Calcium	50 - 80 mg/l
Magnésium	6 - 16 mg/l
Sodium	4 - 9 mg/l
Potassium	1 - 2 mg/l

pH	7.5 - 8
Chlorures	8 - 16 mg/l
Nitrates	1 - 10 mg/l
Sulfates	15 - 45 mg/l
Hydrogénocarbonates	160 - 280 mg/l

Conclusion

A l'exception du métabolite du chlorothalonil (R 471811), l'eau fournie par SAGENORD correspond aux normes d'eau de boisson. Selon l'OSAV, l'eau distribuée reste consommable. Il s'agit d'une eau équilibrée, de type calco-carbonique, faiblement minéralisée et de dureté moyenne.

SAGENORD, février 2024